



Association GEFOSAT – 11 ter, avenue Lepic – 34 070 Montpellier

Tél : 04 67 13 80 90 – Fax : 04 67 68 59 18 – courriel : [contact@gefosat.org](mailto:contact@gefosat.org)

Web : [www.gefosat.org](http://www.gefosat.org)

SIRET : 31623874000070 Code NAF : 9499 Z

## F.A.T.M.E.E

# Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

---

## Bilan final au 31/12/2016

---

Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier

Conseil Général de l'Hérault – Convention n° 16/C0009

---



## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>Petit rappel historique...</b>	<b>3</b>
<b>L'équipe technique</b>	<b>3</b>
<b>Bilan général de l'activité</b>	<b>4</b>
<b>Les comités techniques</b>	<b>5</b>
<b>Caractéristiques des ménages pour les dossiers ouverts en 2016</b>	<b>6</b>
<b>Bilan des interventions sur les dossiers clôturés en 2016</b>	<b>8</b>
<b>Caractéristiques des logements avant et après travaux</b>	<b>9</b>
<b>Suivi des consommations</b>	<b>13</b>
<b>L'accompagnement des propriétaires occupants</b>	<b>14</b>
<b>Les aides financières</b>	<b>14</b>
<b>Bilan du programme Habiter Mieux dans le cadre du FATMEE</b>	<b>15</b>
<b>Perspectives</b>	<b>16</b>

---

## Petit rappel historique...

---

Le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) a été créé en 2002 afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association GEFOSAT, porteuse du projet, et de ses partenaires (ADEME, Etat, Conseil Général de l'Hérault).

En 2006, le dispositif a été étendu au territoire de l'Agence de Sète-Frontignan, puis en 2007 à celui de l'Agence de Clermont-Lodève.

Le redécoupage des Agences de la Solidarité a été intégré et pris en compte au 1<sup>er</sup> février 2008.

En 2009, c'est au tour des Agences Lez-Salaison et Lunellois de se lancer dans le projet, alors que l'Agence Vène et Mosson, berceau de l'action, s'en retire en 2010.

En 2011, le FATMEE est mis en place sur un nouveau territoire : l'Agence du Pic St-Loup Gangeois.

## L'équipe technique

---

Chaque Agence a décidé d'un volume d'activités, estimé en nombre de visites énergétiques. Depuis l'année 2008, les territoires sont confiés à un thermicien qui a en charge, outre la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

Agence Cœur d'Hérault : Laurent Lebot

Agence Bassin de Thau : Maxime Thoueille puis Laurent Lebot

Agence Thau-Littoral : Maxime Thoueille puis Laurent Lebot

Agence du Lunellois : Amande Bérato puis Laura Gazaix

Agence Lez-Salaison : Amande Bérato

Agence Pic St-Loup-Gangeois : Amande Bérato

Amande Bérato assure l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de GEFOSAT.

Chaque thermicien réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement.

Janette Benouahab est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans.

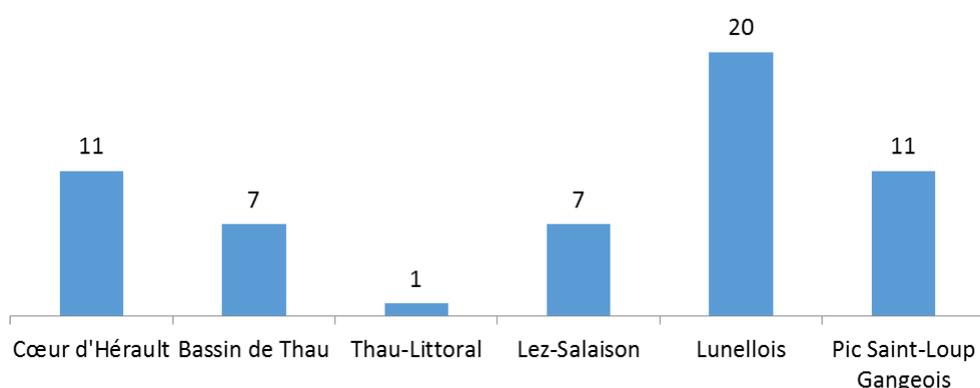
## Bilan général de l'activité

ANNEE 2016	Dossiers ouverts avant 2016	Dossiers ouverts en 2016	TOTAL des dossiers en cours
Nombre de dossiers en cours	77	57	134
Nombre de diagnostics réalisés en 2016	0	57	57

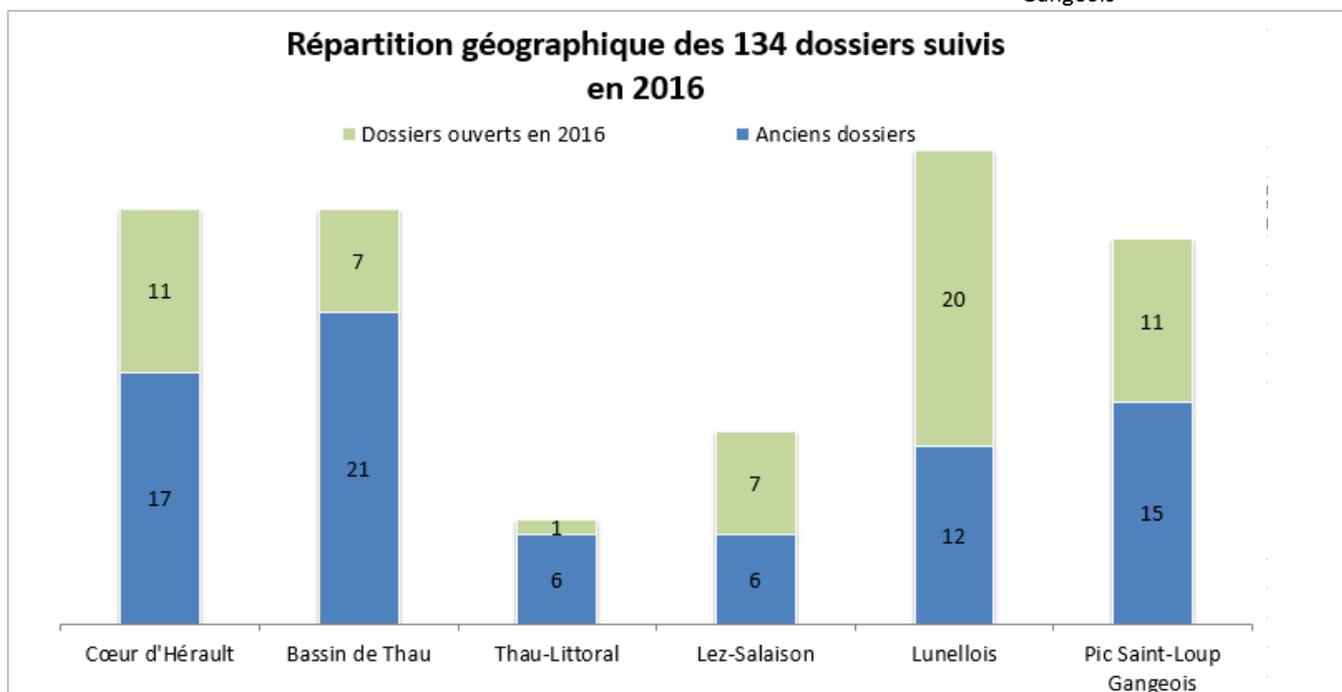
134 ménages ont été accompagnés en 2016 :

- 57 nouveaux dossiers ont été ouverts, soit 81 % de l'objectif (70 dossiers)
- 77 dossiers ouverts avant 2016 ont été suivis.

### Répartition des dossiers ouverts en 2016



### Répartition géographique des 134 dossiers suivis en 2016



Sur les 134 dossiers suivis en 2016, 57 % d'entre eux ont été ouverts avant 2016.

Les travailleurs sociaux sont systématiquement associés aux premières visites à domicile, et assurent une partie du suivi en lien étroit avec le thermicien et la coordinatrice du dispositif.

En 2016, 77 dossiers ont été clôturés. Au 31 décembre 2016, il n'y a plus que 57 dossiers en suivi.

## Les comités techniques

Chaque territoire dispose de son propre comité technique et de partenariats différents. Il est à noter que depuis l'année 2013, les comités techniques de l'Agence Thau-Littoral sont regroupés avec l'Agence Bassin de Thau et ont lieu alternativement à Gigean et à Sète.

Depuis le début de l'année 2016, les CT des Agences Lez-Salaison et Pic-Saint-Loup-Gangeois ont fusionné. Les sites des CT alternent entre Jacou et Saint-Mathieu de Trévières et à chaque fois, un(e) directeur/trice est présent(e).

Compte tenu de l'étendue du territoire de l'Agence Cœur d'Hérault, 3 sites alternent pour les comités techniques : Gignac, Lodève et Clermont l'Hérault.

CT par secteurs	Membres permanents	Nombre en 2016
Cœur d'Hérault	Directeur et TMS de l'Agence, GEFOSAT, CCAS de St André-de-Sangonis, CCAS de Clermont l'Hérault, CCAS de Lodève, Fédération Léo Lagrange, CAF, Association Trait d'Union, Espace Logement Hérault	8
Bassin de Thau Thau-Littoral	TMS de l'Agence, GEFOSAT, CCAS de Mèze, UTAG Cités maritimes, CCAS de Sète, CAF, Compagnons Bâisseurs, Urbanis, CLCV	6
Lez-Salaison Pic Saint Loup Gangeois	Directrice et TMS de l'Agence Lez Salaison, GEFOSAT, CAF, CLCV Directeur et TMS de l'Agence Pic Saint-Loup Gangeois, GEFOSAT, CAF, Maison du Logement	8
Lunellois	Directrice et TMS de l'Agence, GEFOSAT, CAF, CLCV, Urbanis, UTAG Est-Hérault	6
Tous secteurs		28

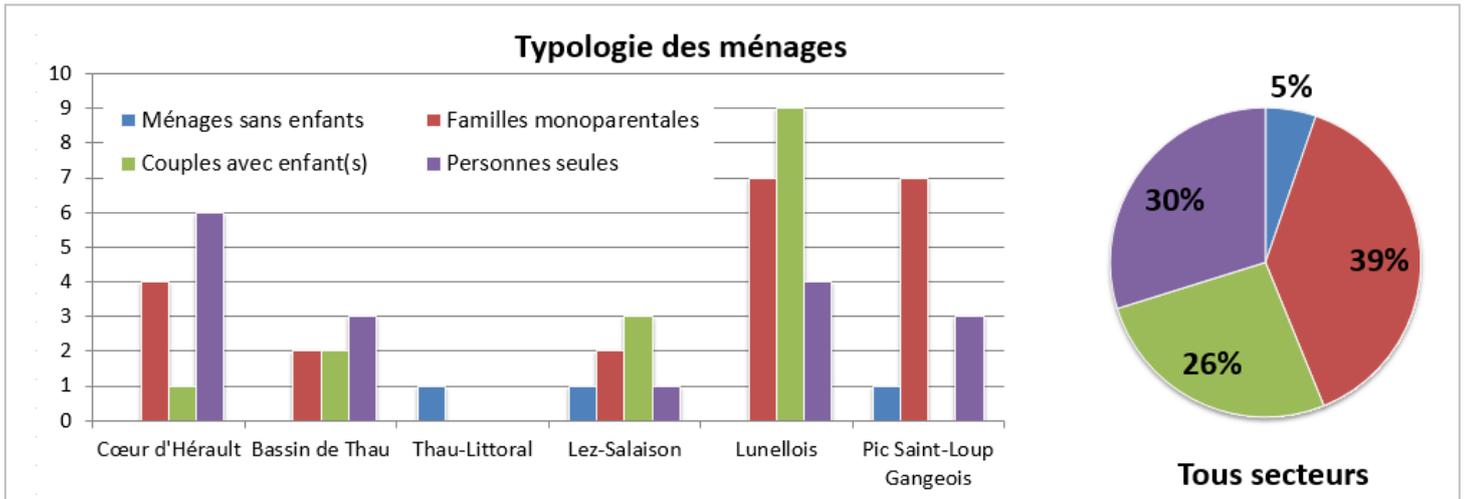
L'UDAF est associée à certains comités lorsqu'un bénéficiaire du FATMEE fait l'objet d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement assurée par l'UDAF.

Les comités constituent un moment clé du dispositif, car ils permettent de faire le point sur l'ensemble des situations rencontrées et d'adopter une stratégie spécifique pour chaque situation. Un tableau est ensuite mis à jour par le thermicien et envoyé aux membres du comité, avec les tâches à effectuer par chacun. Ce même tableau est réactualisé en permanence par l'équipe technique et transmis avant le comité suivant pour servir de support à la réunion.

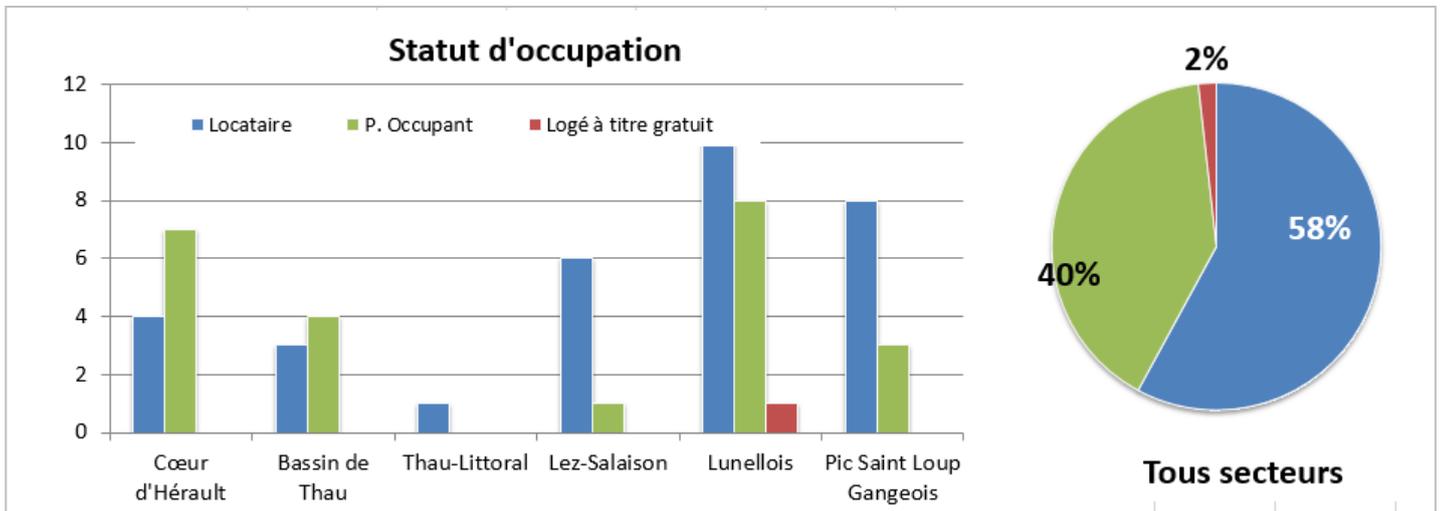
Les comités se déroulent dans les locaux des agences, parfois à tour de rôle sur les antennes (Agence Cœur d'Hérault, Agence du Lunellois).

Certaines situations présentées en comité sont réorientées après discussion vers d'autres dispositifs, comme l'action décence, les OPAH, les PIG, les Espaces INFO ENERGIE ou encore la médiation locative. Les clôtures sont également réalisées en comité.

## Caractéristiques des ménages pour les dossiers ouverts en 2016

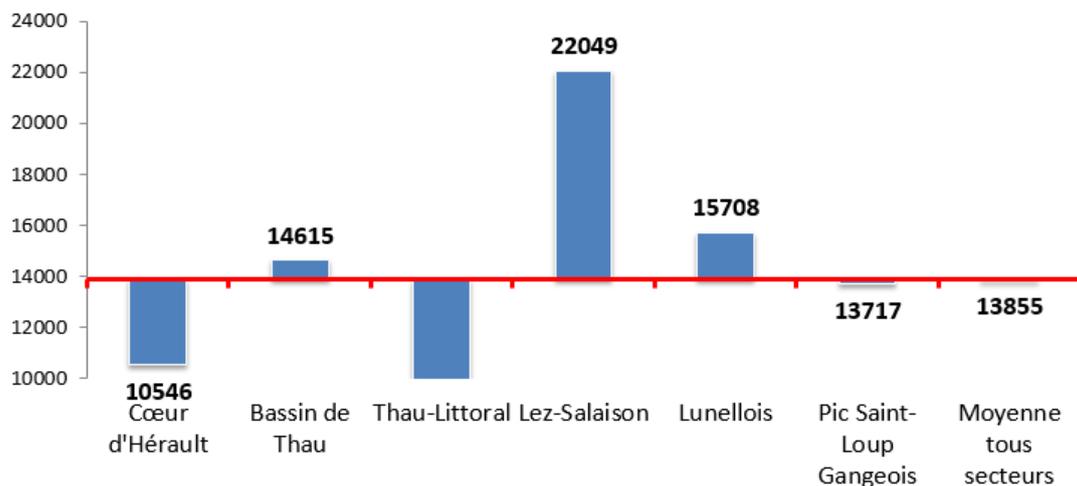


65 % des familles sont des familles avec enfants (soit des couples soit des familles monoparentales). Presque un tiers des ménages sont des personnes seules pour cette année 2016.



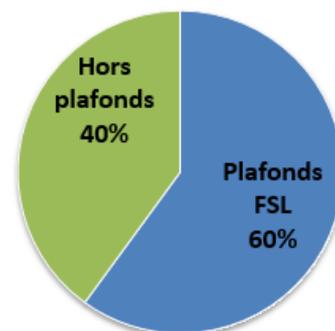
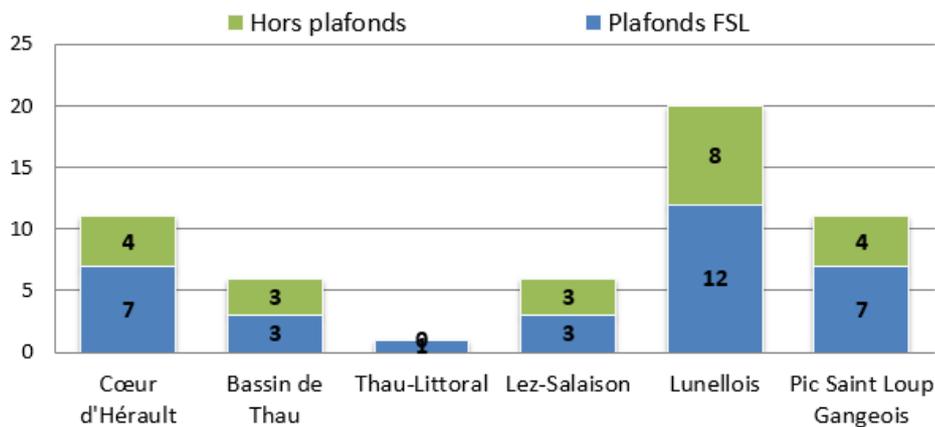
33 ménages sur 57 nouveaux dossiers sont des locataires ; soit presque deux tiers des effectifs.

### Revenu annuel moyen d'une famille



Le revenu moyen annuel des situations entrées dans le dispositif en 2016 est de 13 855 €.

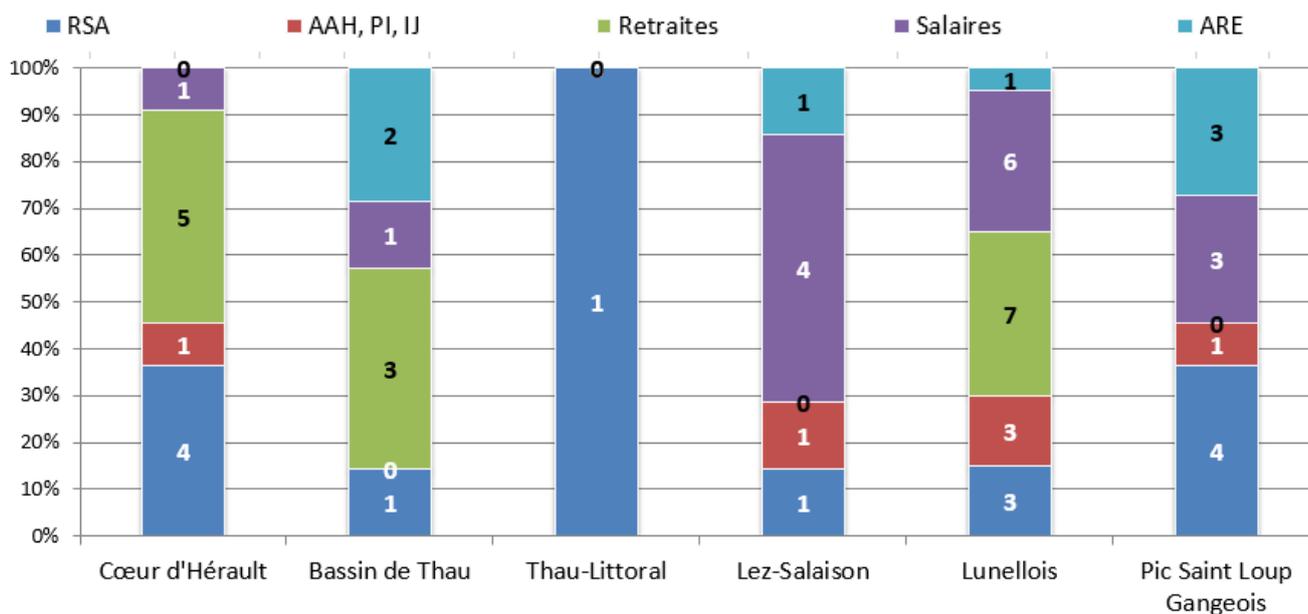
## Plafonds FSL



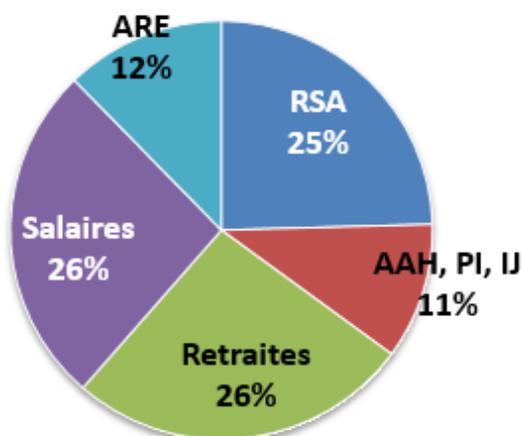
Plus de la moitié des ménages nouvellement entrés dans le dispositif FATMEE en 2016 est éligible au FSL.

La répartition des revenus se fait de la manière suivante :

## Répartition des dossiers par type de revenus et par secteur



RSA : Revenu Solidarité Active (Socle)    AAH : Allocation Adulte Handicapé    PI : Pension d'Invalidité  
IJ : Indemnités Journalières    ARE : Allocation d'aide de Retour à l'Emploi



### Répartition par type de revenus

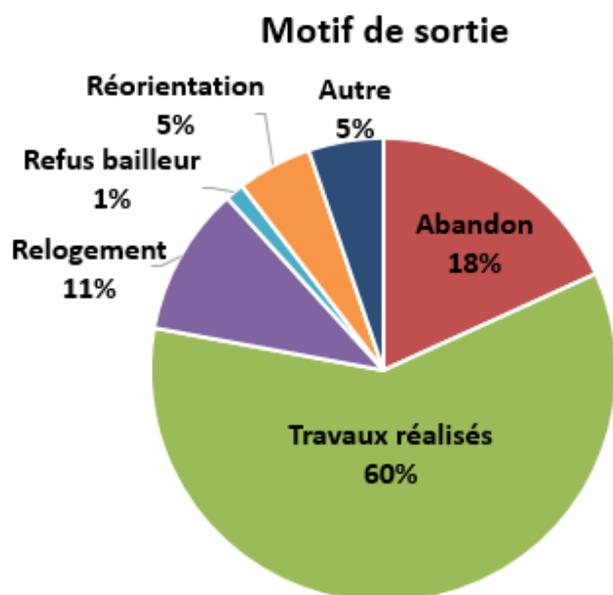
Sur les 57 dossiers ouverts :

- 48 % des ménages bénéficient de revenus de remplacement (RSA, ARE ou AAH, PI, IJ)
- 26 % sont retraités
- 26 % sont salariés

## Bilan des interventions sur les dossiers clôturés en 2016

### Bilan des travaux réalisés

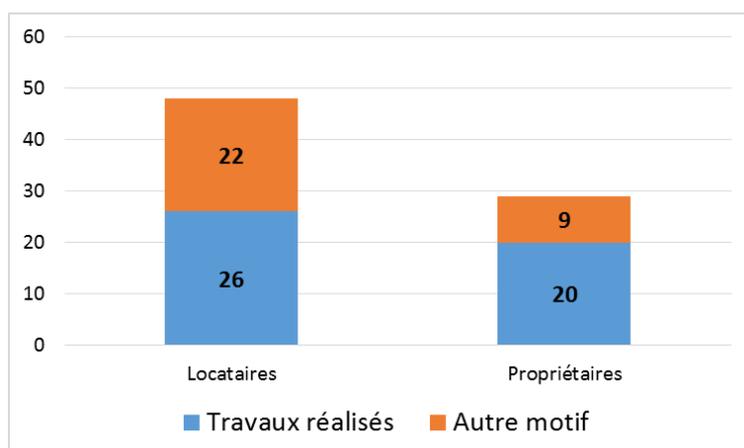
Au cours de cette année 2016, 77 dossiers ont été clôturés. Sur ces dossiers, 46 dossiers ont été clôturés pour travaux réalisés dont 42 chantiers réalisés soit 55 % de travaux importants dans ces logements.



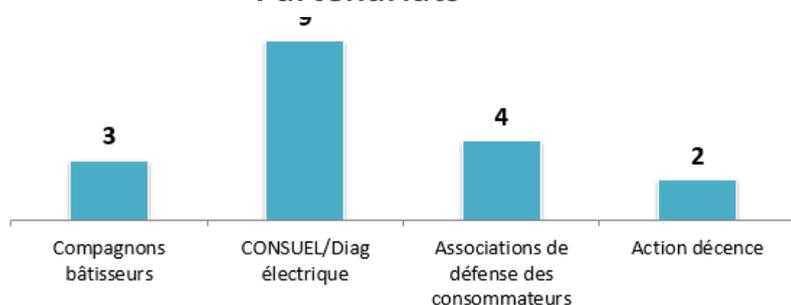
Les motifs de sortie du dispositif FATMEE sont principalement des travaux réalisés (60 %). Il y a ensuite 11 % de ménages qui trouvent au cours de l'action un autre logement, 23 % abandonnent le dispositif ou sont réorientés principalement vers une action de médiation et 1 % est dû au refus du bailleur de faire des travaux, sans que le locataire ne souhaite poursuivre vers une action de médiation.

Les dossiers clôturés sont majoritairement des locataires (62%).

54 % des dossiers « locataires » aboutissent à des travaux ainsi que 69 % des dossiers « propriétaires occupants ».



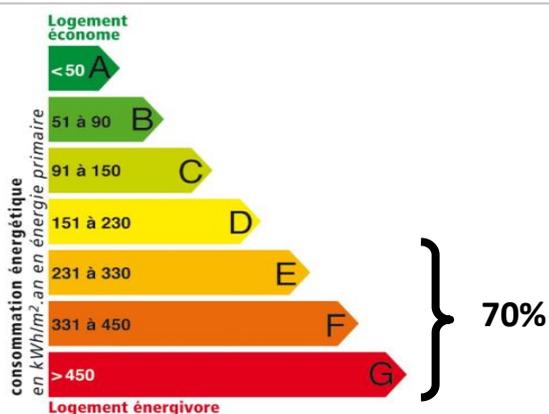
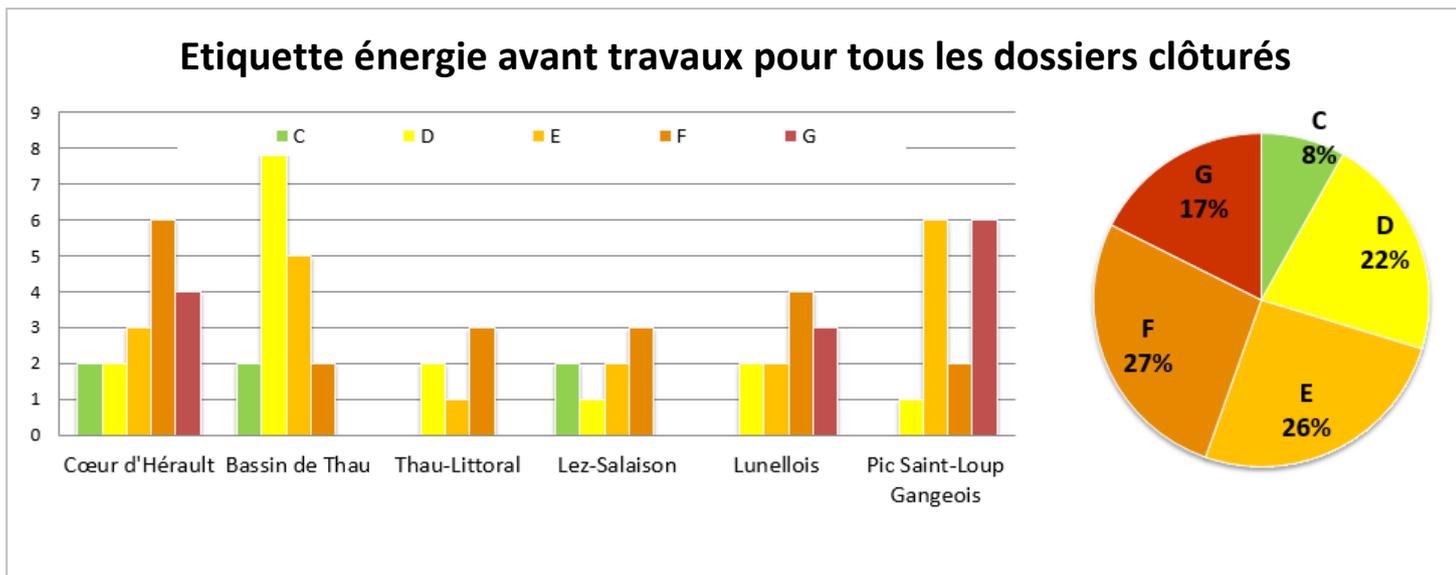
### Partenariats



Pour compléter les compétences internes au dispositif FATMEE, différents partenariats sont mobilisés, avec notamment :

- Les Compagnons Bâtisseurs sur les territoires couverts,
- Le CONSUEL ou un électricien pour identifier les points de non-conformité d'une installation électrique,
- Les associations de défense des consommateurs pour tout soutien juridique des familles et les actions de médiations locatives,
- L'action décence de la CAF animée par le PACT.

## Caractéristiques des logements avant et après travaux

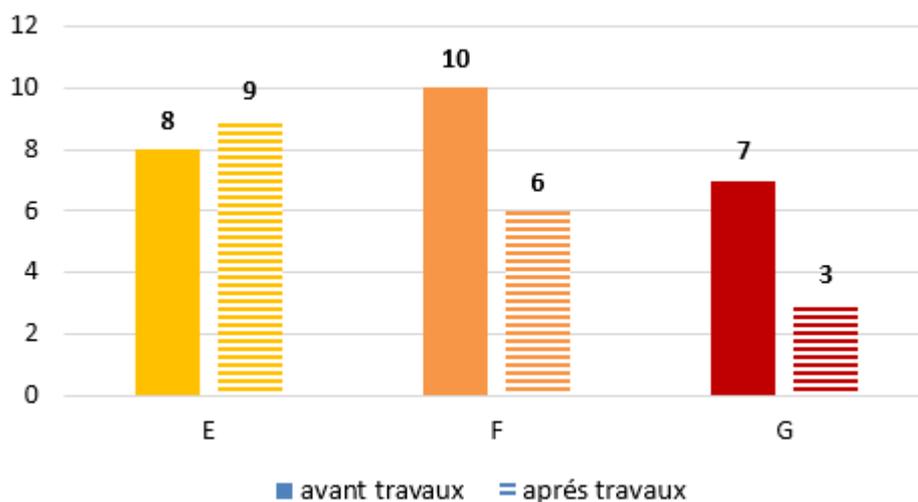


70 % des logements pour les 77 dossiers clôturés en 2016 sont considérés comme énergivores avant travaux et consomment plus de 230 kWh/m<sup>2</sup>.an.

L'étiquette énergie après travaux est présentée ci-dessous simplement pour les situations clôturées pour chantier réalisé et dans le cas où l'étiquette avant travaux était en E, F ou G.

Sur les 77 situations clôturées en 2016, 42 ont pour motifs de sortie « travaux réalisés » ET « chantier

### Etiquette énergie avant/après travaux pour les 42 chantiers réalisés



Avant chantier, 25 logements sont classés en E, F ou G. Après chantier, 7 logements sortent de ces classes énergétiques.

Nous observons que les travaux réalisés sur les 25 logements classés E,F,G permettent d'améliorer d'au moins une classe énergétique la performance de 16 logements.

## Budget énergie des ménages et situations de restriction

### Taux d'effort énergétique (facture réelle avant travaux, facture théorique après travaux) :

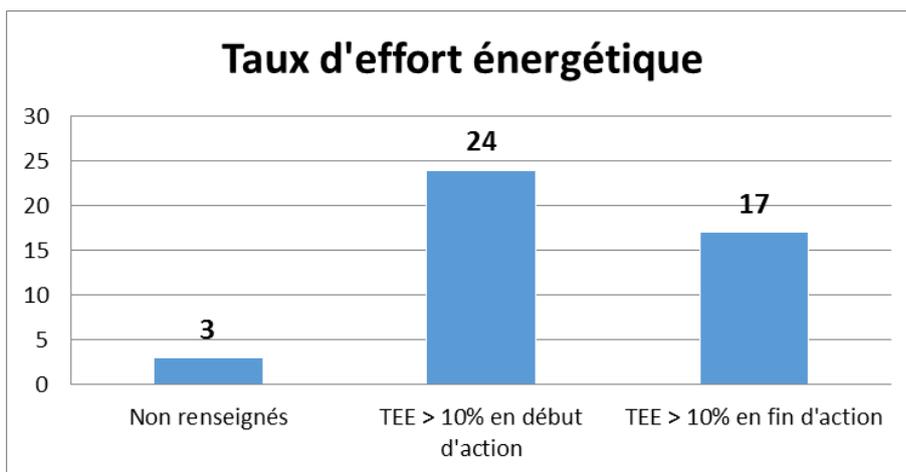
Le taux d'effort énergétique (TEE) est la proportion des charges d'énergie par rapport aux revenus des ménages. La définition anglo-saxonne de la précarité énergétique fixe le seuil d'un TEE supérieur ou égal à 10 % pour considérer la famille en précarité énergétique. Attention, ce seuil ne tient pas compte des familles qui ne se chauffent pas ou peu et qui sont donc en situation de restriction.

Dans notre simulation, le calcul du TEE tient compte de toutes les consommations d'énergies réelles du logement et de tous les revenus du ménage (aides au logement inclus).

Sur les 42 dossiers clôturés pour chantier réalisé, 3 n'ont pu être renseignés, les statistiques se font donc sur les 39 dossiers restants.

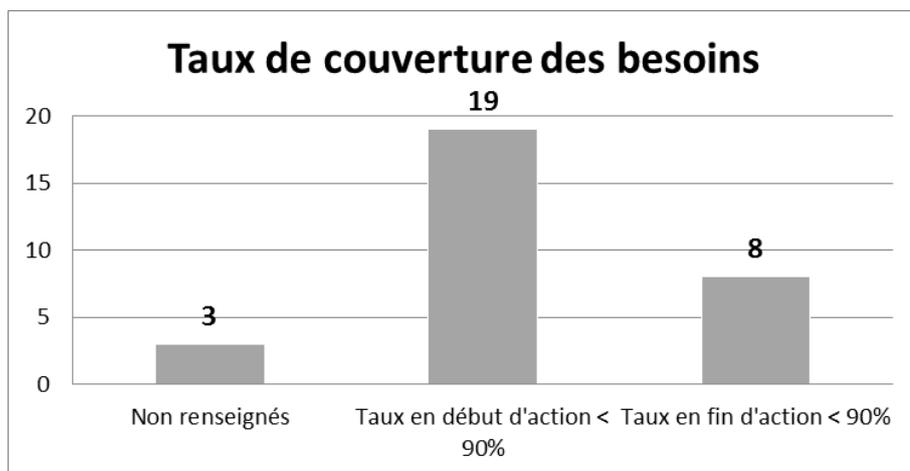
Avant l'action du FATMEE, 61 % des ménages consacraient au moins 10 % de leurs ressources pour payer leurs

factures d'énergie contre 43 % des ménages en fin d'action pour lesquels le budget énergie a baissé de manière significative.



### Taux de couverture des besoins (facture réelle par rapport à facture théorique avant et après travaux):

Le taux de couverture des besoins est le rapport entre la dépense réelle du ménage et la dépense théorique nécessaire pour chauffer à 19°C tout le logement. Si ce rapport est inférieur à 90 %, cela permet de détecter des situations de restriction de ménages qui sous-chauffent leur logement.



Sur les 42 dossiers clôturés pour chantier réalisé, 3 n'ont pu être renseignés, les statistiques se font donc sur les 39 dossiers restants.

Avant l'action du FATMEE, 49 % des ménages sont en situation de restriction contre 20 % en fin d'action et qui,

pour le même montant réservé à leur consommation d'énergie, pourront améliorer leur confort et leur couverture des besoins.

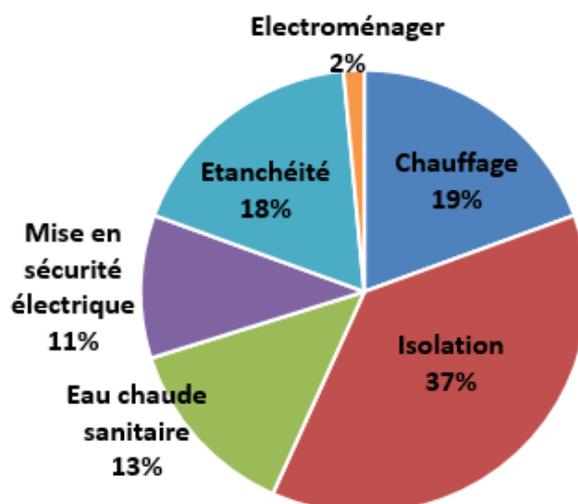
## Répartition des chantiers réalisés

Sur les 42 chantiers réalisés, 55 % portent sur l'amélioration de l'enveloppe du bâti (37 % d'isolation et 18 % d'étanchéité).

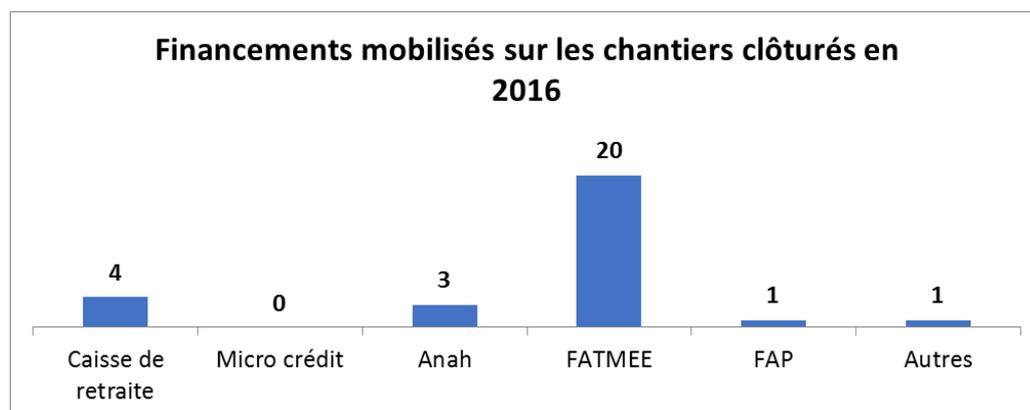
C'est ensuite les appareils de production qui sont remplacés ou réparés (19 % sur le chauffage et 13 % sur l'eau chaude sanitaire).

Il y a encore un dossier qui a bénéficié d'un remplacement d'électroménager. A ce jour, le FATMEE ne finance plus le remplacement de ces appareils et les prêts CAF ne s'adressent plus qu'aux familles monoparentales, nous sommes donc sans solutions pour les appareils identifiés comme énergivores.

## Répartition des sorties pour chantier réalisé



## Financements mobilisés sur les chantiers clôturés en 2016



Le dispositif Habiter Mieux a permis la réalisation et le financement de 3 dossiers sur les 42. Ce sont des propriétaires

occupants pour lesquels des subventions ANAH et des primes FART ont été sollicitées.

On s'aperçoit que le FATMEE (non cumulable avec les aides ANAH) reste très complémentaire aux aides d'Etat et permet de débloquer d'autres situations (propriétaires bailleurs, logements de moins de 15 ans, revenus supérieurs aux plafonds « ménages aux ressources très modestes » ANAH, accompagnement de locataires, petites réparations...). Le FATMEE a permis d'inciter 9 propriétaires bailleurs à faire des travaux et 10 propriétaires occupants qui ne pouvaient entrer dans le dispositif Habiter Mieux.

Pour boucler les plans de financement, d'autres dispositifs peuvent être mobilisés : les caisses de retraites, la Fondation Abbé Pierre (FAP) et/ou le microcrédit.

Pour les situations d'avant 2016, GEFOSAT fait l'avance de trésorerie pour les subventions ; en revanche, avec la modification de gestion de l'enveloppe travaux, il n'est plus possible de faire l'avance de subvention pour tous les dossiers ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Mise à disposition de matériel économe

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes basse consommation, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmateurs, réglettes multiprises à interrupteur.

606 € de matériel ont été dépensés et 41 ménages en ont bénéficié au cours de cette année 2016.

## Bilan global des économies annuelles

Potentiel d'économies annuelles attendues pour les 77 dossiers clôturés :

	TOTAL	En moyenne par foyer
Economies d'énergies estimées	133 210 kWh	1 730 kWh
Economies d'eau estimées	649 m <sup>3</sup>	8,5 m <sup>3</sup>
Economies financières estimées	19 122 €	248 €

Si nous ne regardons que les situations clôturées pour travaux réalisés, l'économie financière estimée par foyer passe à 413 €.

## Montant des travaux engagés par les entreprises locales

En 2016, 77 situations ont été clôturées dont 42 pour chantier réalisé.

Ces 42 situations ont généré **195 704 €** de travaux pour les entreprises du département de l'Hérault ainsi que des départements limitrophes.

Pour la réalisation de ces travaux, **23 055 €** d'enveloppe travaux du FATMEE ont été dépensés : pour 1 € FATMEE dépensé, c'est 8,5 € de travaux réalisés.



## L'accompagnement des propriétaires occupants

---

Depuis sa création en 2002, le FATMEE accompagne des propriétaires occupants en difficulté dans leur projet d'amélioration thermique.

Un plan de financement est systématiquement étudié avec le ménage, incluant la mobilisation des aides de l'ANAH, la prime FART, les subventions du Conseil Départemental, les prêts CAF, le microcrédit personnel, le cas échéant les aides des caisses de retraite ou des CCAS.

Depuis le lancement du programme « Habiter Mieux », nous avons progressivement modifié les modalités d'attribution des aides financières du FATMEE pour les propriétaires occupants (voir ci-dessous le chapitre « Aides financières »).

### Les aides financières

---

#### **Locataires :**

Outre la fourniture du matériel économe mentionnée plus haut, le FATMEE prend également en charge la commande et le paiement de diagnostics de sécurité électrique auprès du Consuel, lorsqu'une installation électrique est jugée dangereuse par le thermicien lors de sa visite.

Pour les propriétaires bailleurs qui acceptent d'engager des travaux, l'aide est inchangée : 30 % maximum du montant des travaux, plafonnée à 1 500 €.

#### **Propriétaires occupants :**

Depuis 2011, l'aide FATMEE était plafonnée au même montant que la prime « Habiter mieux », sans possibilité de cumul. Avec les nombreuses modifications de cette prime au cours de ces dernières années, la subvention FATMEE reste plafonnée à 2 600 € sauf dérogation.

Elle est donc réservée à des propriétaires ne pouvant bénéficier des aides de l'ANAH et/ou du programme « Habiter Mieux » :

- ménages ayant souscrit un prêt à taux zéro pour acquérir leur bien dans les cinq années précédentes
- ménages dépassant légèrement les plafonds de ressources ANAH
- ménages dont le logement a moins de 15 ans
- travaux indispensables mais ne permettant pas d'atteindre 25 % d'économies d'énergie primaire (électrification d'un site isolé, travaux « d'urgence » par exemple)

#### **Modification du fonctionnement de l'enveloppe travaux :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'enveloppe travaux FATMEE n'est plus gérée par le GEFOSAT mais par la CAF et les demandes de déblocage des subventions se font via le Département de l'Hérault.

Deux plans de financement ont été prévus :

- un pour les locataires et leur propriétaire,
- un autre pour les propriétaires occupants.

Il est entendu qu'il pourra y avoir plusieurs plans de financement par dossier pour tenir compte des acomptes demandés par les artisans ou divers petits travaux réalisés pour un même locataire. Seule la subvention pour les propriétaires bailleurs sera versée en une seule fois après vérification des travaux sur site par le technicien GEFOSAT du secteur.

#### **Utilisation de l'enveloppe travaux FATMEE :**

Au cours de cette année 2016, l'enveloppe travaux FATMEE a été dépensée à hauteur de 7 560 € (dont 606 € de petit matériel) mais déjà 5 600 € supplémentaires ont été accordés en comité technique et en prévisionnel 5 950 €.

Il ne resterait donc que 3 534 € sur 22 644 € d'enveloppe FATMEE 2016.

### **Bilan du programme Habiter Mieux dans le cadre du FATMEE**

---

Plusieurs dossiers ANAH ont été déposés dans le cadre du FATMEE ces précédentes années, 1 seul pour 2016.

Voici un récapitulatif des années 2012-2013-2014-2015- 2016 :

ANNEE		CH	FM	SE	LZ	PG	LU	TOTAL
<b>2016</b>	Dossiers déposés	0	0	0	0	0	1	<b>1</b>
<b>2015</b>	Dossiers déposés	0	2	0	0	1	0	<b>3</b>
<b>2014</b>	Dossiers déposés	1	0	0	0	2	1	<b>4</b>
<b>2013</b>	Dossiers déposés	3	0	0	0	1	2	<b>6</b>
<b>2012</b>	Dossiers déposés	2	1	0	0	0	1	<b>4</b>

### **Enveloppe travaux FATMEE**

Nous étudions la possibilité de faire abonder le FATMEE par d'autres financeurs : fonds Energie Solidaire par exemple, ou encore mobilisation de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) via les appels à projets nationaux.

### **Micro-crédit**

En 2015 déjà, les plans de financement devenaient de plus en plus difficiles à boucler avec notamment la Fondation Abbé Pierre qui ne cofinance plus que des situations de logements indignes.

En 2016, le programme Habiter Mieux diminue ses subventions.

Pour toutes ces raisons, nous avons réactivé notre partenariat avec le Crédit Coopératif, nous permettant ainsi de proposer un micro-crédit allant jusqu'à 5 000 € pour les bénéficiaires du FATMEE. Nous sommes aussi en train de tester les micro-crédits Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne qui pourraient nous permettre de mobiliser des prêts allant jusqu'à 20 000 €, garantis par la Fondation Abbé Pierre (pour ceux supérieurs à 10 000 €). 3 dossiers sont en cours.

### **Eco-Prêt Habiter Mieux à Taux Zéro**

Un éco-PTZ Habiter Mieux, garanti par l'État, pourra être accordé pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique pour des dossiers ayant ouvert droit à une aide accordée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de la performance énergétique. Ce prêt devrait être disponible au second semestre 2017..

Il doit permettre le financement du reste à charge (mais pas le préfinancement de subventions versées par l'Anah). L'ANAH accordant en général 30 % d'avance sur ses subventions, le problème de l'avance de trésorerie sera de toute façon loin d'être résolu (rappelons que le FATMEE ne peut plus effectuer cette avance pour les dossiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Reste également une inconnue : la volonté des banques de distribuer ce produit et les conditions de sa mise en œuvre concrète.